

Commune de JURY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 11 juillet 2023

<u>Date de convocation</u> 07.07.2023	L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le sept juillet deux mil vingt-trois, réuni en séance ordinaire à la mairie de Jury, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire.
<u>Date d'affichage</u> 07.07.2023	<u>Etaient présents :</u> Mrs G. LEDRICH ; G. LIZEUX ; L. MALI ; J-L OURY ; Y. RINALDI ; S. SMIAROWSKI
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> 14	Mmes A. CALARI ; M. DELIVRON ; A. GALAT ; S. OZBOLT, B. SIMON (arrivée au point n°2023-73)
<u>Présents</u> 11	<u>Etaient absents excusés :</u> I. ZOCHOWSKI qui a donné pouvoir à J-L OURY
<u>Votants</u> 11+3	A. AISSAOUI qui a donné pouvoir à G. LIZEUX C. KAMUT qui a donné pouvoir à A. GALAT
	<u>Etait absent non excusé :</u> B. SIMON (arrivée au point n°2023-73) Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Madame Catherine BLETTNER, secrétaire de mairie

**ORDRE DU JOUR :**

- Point 2023-64 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13/06/2023
- Point 2023-65 : Fourniture et pose d'un écran de projection et d'un vidéoprojecteur à la salle polyvalente
- Point 2023-66 : Fourniture et pose d'un rideau de fond de scène pour la salle polyvalente
- Point 2023-67 : Achat complémentaire de panneaux de signalisation
- Point 2023-68 : Achat d'une pompe d'arrosage
- Point 2023-69 : Achat d'un aspirateur à eau
- Point 2023-70 : Renouvellement du certificat électronique Certinomis
- Point 2023-71 : Création d'une maison des associations : Avant-Projet Définitif (APD)
- Point 2023-72 : Emploi saisonnier
- Point 2023-73 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – exercice 2021
- Point 2023-74 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2021
- Point 2023-75 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2021



Point n°2023-64 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/06/2023

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

Point n°2023-65 : FOURNITURE ET POSE D'UN ECRAN DE PROJECTION ET D'UN VIDEOPROJECTEUR A LA SALLE POLYVALENTE

Point reporté.

Point n°2023-66 : FOURNITURE ET POSE D'UN RIDEAU DE FOND DE SCENE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Madame Solange OZBOLT, adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal le projet de faire poser un rideau permettant de masquer - lorsque cela est nécessaire - la fresque située sur l'estrade.
Aussi elle présente plusieurs devis établis par la société ayant confectionné les rideaux de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société DOMI DECO, sise 4 rue de la Grange aux Ormes, 57155 Marly, pour un montant de 2.944,60 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 1901 « rénovation & mise aux normes des salles ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-67 : ACHAT COMPLEMENTAIRES DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, rappelle aux membres du conseil municipal la généralisation des priorités à droite sur la Commune. Aussi il propose d'investir dans une signalisation horizontale et verticale supplémentaire, par rapport à celle déjà mise en place, afin de continuer la sécurisation du village et de rendre plus visible ce changement de priorité.
Il propose 1 devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société AXIMUM, sise 664 route de Toul, 54200 Chaudeney-sur-Moselle, pour un montant de 2.259 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 1501 « signalétique et sécurité routière ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-68 : ACHAT D'UNE POMPE D'ARROSAGE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, informe les membres du conseil municipal que le système d'arrosage actuel des espaces verts est défectueux et que sa réparation n'a pas été possible. Au vu des fortes chaleurs de ces dernières semaines, une pompe d'arrosage a été commandée sans attendre afin de pouvoir arroser les massifs fleuris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte de régler la facture de la société ROCHA, sise 32 rue Florion, BP 25, 51801 Saint-Menehould cedex, pour un montant de 532,58 € TTC, en section d'investissement, opération 208 « matériel & outillage ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-69 : ACHAT D'UN ASPIRATEUR A EAU

Madame Solange OZBOLT, adjointe aux affaires scolaires, informe les membres du conseil municipal de la demande du personnel d'entretien en charge du nettoyage des bâtiments de pouvoir bénéficier d'un aspirateur air/eau dédié uniquement au ménage et non pas partagé, comme c'est actuellement le cas, avec les ouvriers communaux. Elle informe également que ce matériel a déjà été acheté afin de ne pas prendre de retard dans le ménage des bâtiments communaux durant cet été.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte de régler la facture de la société BRICO DEPOT, sise 28 rue des Potiers d'Etain, 57070 METZ, pour un montant de 149,00 € TTC, en section d'investissement, opération 208 « matériel & outillage ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-70 : RENOUELEMENT DU CERTIFICAT ELECTRONIQUE CERTINOMIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que son certificat de signature électronique arrive à expiration le 21 octobre 2023 et qu'il conviendrait de le renouveler pour 3 ans. Actuellement, ce certificat est utilisé pour signer les documents budgétaires et comptables, les délibérations du conseil municipal, les actes et arrêtés municipaux, l'ensemble de ces documents étant ensuite transmis de façon dématérialisée au Trésor Public et/ou à la Préfecture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société JVS-MAIRISTEM, sise 7 rue Raymond Aron, CS 80547 Saint Martin sur le Pré, 51013 Châlons en Champagne cedex, pour un montant de 480 € TTC.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-71 : CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS : AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint aux travaux, présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet définitif (APD) de la maison des associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal valide l'APD, tel que présenté en annexe, pour un montant de base de 666.474,25 € HT et 50.745,00 € HT d'options, soit un montant total de 717.219,25 € HT.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-72 : EMPLOI SAISONNIER

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2° (*accroissement saisonnier d'activité*).

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin d'apporter une aide à la femme de ménage pour l'entretien des bâtiments communaux durant la période estivale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, décide le recrutement direct d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale allant du 24 au 31 août 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique en charge du nettoyage des locaux, pour une durée hebdomadaire de services de 35/35^{ème}.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1, échelle correspondant au grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel des engagements dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2023-73 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2021 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Point n°2023-74 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXCERCICE 2021

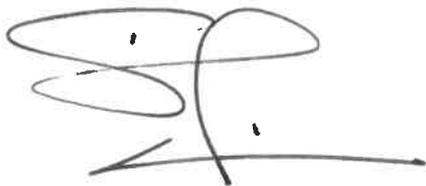
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2021 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Point n°2023-75 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXCERCICE 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2021 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré à Jury, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Stanislas SMAROWSKI



La secrétaire de séance,
Catherine BLETTNER

